



## Superficie sur-estimée par une agence!

Par **louben**, le **19/05/2010** à **13:07**

Bonjour,

Je loue depuis bientôt 2 ans un appartement à Paris. Sur l'annonce à laquelle j'avais répondu il était mentionné que cet appart avait une superficie de 70m<sup>2</sup>. Plusieurs mois après mon installation, je me suis aperçu que la superficie de l'appart estimée lors du diagnostic énergie est de 60m<sup>2</sup>. Évidemment, le contrat de location fait état d'une superficie 'non mesurée'.

N'ayant plus à ce moment là l'annonce de l'agence qui mentionnait 70m<sup>2</sup> je n'ai rien fait.

Je quitte maintenant cet appartement et je vois que dans l'annonce mise en ligne par l'agence la superficie indiquée est toujours de 70m<sup>2</sup>.

Quel recours ai-je? Puis-je demander un mesurage de l'appart et un remboursement des loyers perçus au prorata de la superficie?

Merci de votre aide.